AO2C AUDIT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance :
63 avenue de la Commune de Paris
91220 Bretigny/Orge
Tél : 01 60 84 56 75
contact@ao2c.fr

« FILIGRANE »
Association d'intérêt général

11, rue des Mazières

91000 ÉVRY

R.C.S EVRY 509 394 011

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

« FILIGRANE »
Association d'intérêt général

11, rue des Mazières

91000 ÉVRY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FILIGRANE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FILIGRANE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

BL

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Présidente et dans les autres documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

BC

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 02 mai 2022,

SARL AO2C AUDIT

AO2C AUDIT
63 avenue de la Commune de Paris
91220 BRETIGNY SUR ORGE
Tél. : 01 60 84 56 75

M. Charif BENAISSA 825 146 00025

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2021 Brut	31/12/2021 Amort. et Dépréc.	31/12/2021 Net	31/12/2020 Net
	Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	3 277,40	2 388,23	889,17	1 189,17
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	9 640,20	8 921,93	718,27	1 350,27
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 950,00		1 950,00	1 950,00
	TOTAL (I)	**14 867,60**	**11 310,16**	**3 557,44**	**4 489,44**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 830,00		19 830,00	9 760,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	48 506,00		48 506,00	28 472,78
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	209 084,97		209 084,97	160 137,11
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 945,07		1 945,07	1 807,97
	TOTAL (II)	**279 366,04**		**279 366,04**	**200 177,86**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**294 233,64**	**11 310,16**	**282 923,48**	**204 667,30**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			1 950,00	1 950,00
	(3) dont à plus d'un an				

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	27 076,20	27 076,20
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	20 000,00	20 000,00
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	31 619,59	32 683,03
	Excédent ou déficit de l'exercice	**57 482,85**	**31 205,81**
	Total des fonds propres (situation nette)	**136 178,64**	**110 965,04**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	**136 178,64**	**110 965,04**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	59 022,43	18 287,13
	Total des provisions	**59 022,43**	**18 287,13**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 442,05	7 823,29
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	78 280,36	67 591,84
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**87 722,41**	**75 415,13**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**282 923,48**	**204 667,30**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	57 482,85	31 205,81
(1) Dont à moins d'un an	87 722,41	75 415,13
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	200,00	160,00
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	45 570,23	19 458,00
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	379 077,00	310 659,00
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 875,00	8 810,00
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 246,60	3 837,17
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	734,60	1 423,78
	Total des produits d'exploitation	**429 703,43**	**344 347,95**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	73 527,49	65 136,86
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	4 452,03	6 117,72
	Salaires et traitements	199 634,63	159 002,49
	Charges sociales	78 665,04	80 700,17
	Dotation aux amortissements et dépréciations	932,00	932,00
	Dotation aux provisions	8 466,05	990,47
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges		411,84
	Total des charges d'exploitation	**365 677,24**	**313 291,55**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**64 026,19**	**31 056,40**

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021	31/12/2020
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**64 026,19**	**31 056,40**
PRODUITS FINANCIERS	De participation	239,66	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		149,41
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**239,66**	**149,41**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**239,66**	**149,41**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**64 265,85**	**31 205,81**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 783,00	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**6 783,00**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(6 783,00)**	
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices		
	TOTAL DES PRODUITS	**429 943,09**	**344 497,36**
	TOTAL DES CHARGES	**372 460,24**	**313 291,55**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**57 482,85**	**31 205,81**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	43 680,00	21 840,00
TOTAL	**43 680,00**	**21 840,00**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	43 680,00	21 840,00
TOTAL	**43 680,00**	**21 840,00**

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

1/ Présentation de l'association

L'association, créée le 23 avril 2001, a pour objet d'aider les familles, les adolescents et les mères seules en rupture sociale et en situation de détresse psychologique et sociale, à devenir acteurs de leur vie, de leur apporter un soutien psycho-éducatif et de favoriser la création de liens.

Description et Moyens d'actions

L'association vise à un instaurer un lieu d'écoute, de parole et de médiation où seront pratiquées différentes techniques psychologiques, en partenariat étroit avec d'autres acteurs sociaux et médicaux, ou tout autre moyen (réunion, colloques etc...) permettant la réalisation de ses objectifs.

L'activité se décline comme suit :
- Premiers entretien d'accueil,
- Entretiens Individuels et familliaux,
- Animation de groupes de parole en direction des enfants, des parents et des adolescents, auprès de professionnels du champs sanitaire et social.

2/ Règles et méthode comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2021** ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **282 923** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **429 943** euros et un total **charges** de **372 460** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **57 483** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables, définies par les réglements ANC 2018-06 et ANC 2014-03 consolidés relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation pour les biens suivants :

Logiciels :	1 an
Agencements, Aménagements :	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	3 ou 5 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les dettes sociales de l'association au 31.12.2021 se décomposent ainsi :

- URSSAF (dont décembre 2021) :	5 543.00 €
- HUMANIS-RETRAITE + PREVOY / 2021	7 531.76 €
- HUMANIS-RETRAITE / 2017 et 2018	23 112.76 €
- HUMANIS-PREVOYANCE / 2017 et 2018	4 214.11 €
- MUTUELLE / 2017 et 2018	5 649.58 €

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées

Effectif

La répartition du personnel au 31 décembre 2021 est la suivante :
Cadres : 7
Non Cadre : 1

Autres informations

Contribution volontaire en nature :
L'Association a valorisé le bénévolat de deux personnes (01.2 ETP) en 2021, soit 2 184 heures à 20 € l'heure. Ce bénévolat est indiqué au pied du compte de résultat pour 43 680 €.

Information sur les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants
Compte tenu de la présence d'un seul cadre dirigeant rémunéré, la rémunération des trois plus hauts cadres

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Etat exprimé en **euros**

dirigeants n'est pas communiquée, pour des raisons de confidentialité.
Les trois plus hauts cadres dirigeants comprennent les cadres dirigeants au sens de l'article L.3111-2 du code du travail ainsi que les dirigeants de droit.

Provisions IFC (Indemnité de fin de carrière
Les provisions ont été calculées pour faire face aux échéances des prochaines années, au 31 décembre 2021, leur montant est de 59 022.43 €

Honoraires du Commissaire aux comptes
Pour l'année 2021, les honoraires du CAC s'éleve à 2 160 € : TTC

Fiscalité de l'association
L' Association n'exerce pas d'activité lucrative et concurrentielle susceptible d'être fiscalisée. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts commerciaux.

3/ Faits caractéristiques de l'exercice :

Informations au titre de l'impact de la Covid-19 sur l'activité de l'association

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Conformément aux dispositions du PCG art 832-2, 833-2 et 834.2 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son activité lors du dernier exercice.

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	3 277,40					3 277,40
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**3 277,40**					**3 277,40**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 510,00					1 510,00
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	8 130,20					8 130,20
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 640,20**					**9 640,20**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	1 950,00					1 950,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**1 950,00**					**1 950,00**
	TOTAL	**14 867,60**					**14 867,60**

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	2 088,23	300,00		2 388,23
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**2 088,23**	**300,00**		**2 388,23**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	739,06	302,00		1 041,06
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	7 550,87	330,00		7 880,87
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8 289,93**	**632,00**		**8 921,93**
	TOTAL	**10 378,16**	**932,00**		**11 310,16**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en **euros**	Fonds propres clôture 31/12/2020	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	27 076,20				27 076,20
Fonds propres avec droit de reprise	20 000,00				20 000,00
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	32 683,03	31 205,81	(32 269,25)		31 619,59
Excédent ou déficit de l'exercice	31 205,81	(31 205,81)	57 482,85		57 482,85
Situation nette	**110 965,04**		**25 213,60**		**136 178,64**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**110 965,04**		**25 213,60**		**136 178,64**

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2021
Total des Charges à payer		**29 818**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**2 160**
FOUR. FACT. NON PARVENUES	*2 160*	
Dettes fiscales et sociales		**27 658**
PERSONNEL - CHARG. A PAYER	*21 478*	
IND. STAGIAIRES ET BENEVOLES	*174*	
CH.SOC.S/CONGES A PAYER	*5 749*	
CHARGES FISCALES SUR CONG. A P	*257*	

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**1 945**
SAGE / CIEL - MAINTENANCE (COMPTA + PAIE)		1 945	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**1 945**

Pour AO2C AUDIT
Charif BENADADA
Commissaire aux comptes